

Assemblée générale 2023

Salle de l'Union 17.05.2023

Membres du comité	Alexandre Roh (AR) président	Présent
	Monique Roh-Roduit (MR), membre	Présente
	Jean-Didier Bandollier (JB), membre	Présent
	David Voltolini (DV), trésorier	Présent
	Fabien Papilloud (FP), membre	Présent
	Daniel Roh (DR), secrétaire	Présent

Personnes excusées : Christine Cavalera, Manuel Fereira, Frédéric Favre, Raymond Nalesso, Carlo Schroeter

Public : une dizaine de membres sont présents dans l'assemblée

La séance commence à 10h00.

1. Accueil, contrôle des présences, lecture de l'ordre du jour

Le président remercie les membres présents. Une minute de silence est faite en mémoire des personnes qui nous ont quittés durant le courant de l'année. L'ordre du jour est lu par le secrétaire, personne ne demande la lecture du PV de la dernière AG et ce dernier est accepté tacitement.

2. Nomination des scrutateurs

Jean-Didier Bandollier et David Voltolini sont nommés scrutateurs pour cette assemblée.

3. Rapport d'activité 2022 :

Conseil d'Etat

Le président excuse Frédéric Favre qui a été retenu pour des motifs professionnels. Nous vous renvoyons au bilan de mi-législature qui a été distribué en début d'année.

Députation

Monique Roh prend la parole, elle indique que de nombreuses sessions parlementaires ont eu lieu. Le PLR est satisfait des résultats obtenus par notre groupe politique. Elle informe que l'année présidentielle de Frédéric a été très efficace dans tous les domaines qui le concerne. Elle revient sur l'AG de la semaine passée et demande de soutenir activement toutes les personnes présentes sur les listes. Elle présente quelques thématiques futures qui vont arriver sur le devant de la scène.

Juge de commune

Mesdames, Messieurs, bonsoir,

Comme chaque année, je serai très brève, compte tenu du fait que l'activité du juge de commune est soumise au secret de fonction.

D'année en année, le nombre de dossiers traités est sensiblement le même et varie assez peu. Comme vous le savez, le juge traite des conciliations, des successions, à savoir ouverture des dispositions prises par la personne décédée (testament ou pacte successoral), établissement des certificats d'héritiers (à la demande des familles), et des procédures de mise à ban. Le juge est aussi très souvent sollicité pour des renseignements sur des démarches à effectuer.

Dans le projet de la constituante, la fonction de juge de commune, comme nous la connaissons actuellement, est appelée à disparaître. En effet, il y a une volonté de professionnaliser la fonction, ce qui permettrait de lui attribuer un plus grand nombre de tâches. On parlera alors de la Justice de paix. Les membres seront des professionnels du droit nommés par l'instance judiciaire supérieure. On imagine aussi un regroupement territorial.

Un changement important depuis le 1^{er} janvier 2023 est la cantonalisation des APEA (Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte) : le juge de commune n'est plus membre de droit de l'APEA et les 2 fonctions juge de commune et membre de l'Autorité de protection ne sont plus compatibles. De ce fait, les juges de commune qui étaient membres d'une autorité et qui souhaitaient le rester ont dû renoncer à leur mandat de juge et démissionner afin de pouvoir postuler à un poste de membre de l'APEA.

Comme je vous l'avais indiqué l'année dernière, l'APEA d'Hérens Conthey a gardé son siège à Ardon (à la Pontaise) et les communes du Val d'Hérens de Nendaz et Ayent ont rejoint l'Apea. Cette nouvelle structure est entièrement gérée par le canton.

Le projet de la constituante serait favorable à un tribunal de la famille lequel remplacerait les APEA. On votera sur la constituante en 2024. A voir l'accueil que lui réservera la population. On peut imaginer que si le projet est accepté, la mise en œuvre pour certains points pourrait avoir lieu pour la législature suivante.

Le service de la curatelle (SOC des Coteaux du Soleil) quant à lui, reste de la compétence des communes. Ce service a quitté la Pontaise et s'est installé dans le bâtiment où se trouve la police cantonale à Ardon. Dernier point : Depuis une dizaine d'années, l'amicale des juges et vice-juges du district a été réactivée. Chaque année, une rencontre est prévue en septembre et c'est une des communes du district qui accueille les participants. Généralement, une petite visite a lieu dans la commune en fin d'après-midi, puis se déroule la partie officielle, à la fin de laquelle, les juges de district se joignent à nous et répondent à nos questions. Ensuite, un apéritif est offert par la commune hôte et enfin on dine ensemble dans un des établissements du village. En 2022, c'est la commune d'Héremence qui nous a reçus et cette année c'est Vétroz qui aura l'honneur et le plaisir d'accueillir les membres de l'amicale et les juges de district.

Voilà pour les dernières nouvelles. Je suis bien sûr à disposition si vous avez des questions. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et tous une bonne soirée et une belle fête demain.

Conseil Communal

Fabien salue les personnes présentes. Il fait un bilan de mi-législature et rappelle que les prochaines élections arrivent en fin d'année prochaine. Les finances doivent être saines afin d'éviter une augmentation d'impôts pour nos concitoyens. Il faut appliquer les mesures prévues dans l'audit communal. Il faut faciliter l'accès aux services communaux par le numérique ou par l'adaptation des horaires d'ouverture. La Commune de Vétroz reçoit de nouveau le label gold de la cité de l'énergie et il est satisfait du déroulement de la première édition d'Energia. Le regroupement scolaire deviendra effectif dès la rentrée scolaire 2023-2024. Cette nouvelle organisation est attaquée et nous devons rester attentifs pour la maintenir. Les plans des futurs UAPE sont finalisés et attendent d'être validés. Il relève les activités mises en place par l'animation.

Conseil général

En ma qualité de chef de groupe au conseil général, je tiens à vous informer que le législatif vétrozain s'est réuni à 2 reprises durant l'exercice 2022 : - Une première fois en juin pour la séance ordinaire dévolue à la validation des comptes 2021 de la municipalité et également pour le traitement de différents crédits supplémentaires. Durant ce même plenum différentes interpellations en lien avec les écoles ont également été traitées. Elles se sont conclues par la nécessité de produire un règlement communal des écoles et des structures d'accueil qui est encore en phase de validation par les services de l'Etat. - Le législatif s'est réuni une deuxième fois en décembre pour la validation du budget 2023, budget pour lequel notre groupe a déposé pas moins de 4 amendements. Durant ce plenum, nous avons également pu prendre connaissance des conclusions du diagnostic organisationnel de l'administration communal avec un grand intérêt. Il me semble ensuite important de vous informer que la commission en charge de la refonte du Règlement communal d'organisation, présidée par un conseiller PLR, a terminé ses travaux préliminaires en toute fin d'année passée. Ledit projet de règlement va désormais circuler au sein des services juridiques de l'Etat avant d'être soumis au législatif et probablement à la population vétrozaine. Pour rappel, c'est dans ce même règlement que la problématique de la rémunération des membres de l'exécutif pourra notamment être redéfinie. Plus globalement, l'entente au sein du bureau du Conseil général était assez bonne ; la communication est à l'œuvre et même si les points de vue divergent parfois, le respect est la règle de base de notre fonctionnement, tout comme la volonté d'œuvrer pour le bien commun. On sent toutefois une

certaine crispation monter en puissance à l'orée des prochaines élections avec des prises de position parfois surprenantes. Ce constat relativement positif doit être quelque peu contrasté en considérant les relations entre les 2 pouvoirs. Vétroz fait souvent parler d'elle dans les médias locaux et pas forcément pour en venter sa qualité de vie ou l'excellence de ses encaveurs. On parle souvent d'un manque de confiance, de méfiance de contre-pouvoir. Je préfère vous rappeler que la confiance se gagne en gouttes et qu'elle se perd en litres. A trop vouloir soumettre au législatif des chèques en blanc via des projets mal ficelés, non-aboutis ou trop vagues on se confronte inévitablement à des points de vue différents, voir des refus. C'est bien là tout le mal que l'on peut souhaiter à une démocratie bien vivante. Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Daniel Roh pour un petit feedback sur l'immense travail abattu par la commission qu'il préside.

Daniel Roh prend la parole, il revient sur le travail de la COGEST durant l'année 2022. Il reprend les buts du travail de la commission et l'investissement que cela demande en termes de temps. Il revient sur les prises de position de la commission durant l'année 2022 notamment pour les comptes et surtout pour le budget 2023 qui a été amendé à plusieurs reprises par la COGEST. Il rappelle que la commission effectue son travail en toute indépendance des pressions externes et toujours dans l'optique du bien des citoyens. Il fait un retour également sur les projets qui ont été traités en début d'année 2023 dont notamment la demande de cautionnement sur la maison de la santé.

4. Finance :

David Voltolini nous présente la situation des comptes et de la caisse. L'année 2022 fait ressortir un bénéfice de CHF 3627.88. Il nous lit le rapport des vérificateurs des comptes, ces derniers sont validés à l'unanimité des membres présents.

5. La parole aux membres

Nicolas Huser prend la parole et remercie les membres et les élus pour leur travail. Il présente le futur festival des tambours qui aura lieu du 31 mai au 2 juin 2024 à Vétroz. Il demande de réserver la date et indique que des bénévoles sont nécessaires pour cette manifestation. La présence des membres du PLR est importante en cette future année électorale.

Pierre-Antoine Boulnoix, remercie les membres présents. Il a quelques questions sur la vie communale. Il revient sur les panneaux de signalisation masqués et demande ce qu'il en est. Fabien indique qu'il faut mettre à l'enquête et que cela n'a pas été fait. Il pose une question sur le projet de la rue du pont. Fabien répond que ce dernier devra être modifié. Nicolas Huser dit qu'il faudra se positionner sur notre vision sur le développement du village car c'est un point sensible.

Des discussions sont menées sur la maison de la santé, sur les implications financières de cette dernière pour la Commune de Vétroz et les risques qui y sont liés.

Des demandes sont faites sur le devenir de l'audit fait au sein de la commune.

6. Divers et conclusions

Alexandre remercie Boubou pour la sono, Jean-René pour la mise à disposition des salles et la fanfare pour la prestation du week-end passé.

La séance se termine à 11h25

Pour le comité du PLRVM
Daniel Roh
Secrétaire

